
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1839.

RAPPORT fait par M. ANGILLIS, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la sortie des céréales (1).

MESSIEURS ,

La commission nommée pour examiner le projet de loi proposé par le gouvernement et amendé par le Sénat, pour prohiber, pour un temps limité, la sortie des céréales, les pommes de terre et farines de pommes de terre, s'est assemblée ce matin pour examiner le projet; elle en a reconnu l'utilité et la nécessité : en conséquence et vu l'urgence et l'impossibilité d'y faire aucun changement, attendu que le Sénat n'est pas réuni en ce moment, et que nous ne pouvons pas perdre du temps sans de graves inconvénients, elle a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption pure et simple de ce projet, tel qu'il a été proposé par le gouvernement et amendé par le Sénat.

Quant aux deux pétitions des brasseurs de Malines et de Louvain, et que vous avez renvoyées à l'examen de la même commission, elle a pensé que ces pétitions méritent toute l'attention de la législature: en conséquence elle propose d'inviter le gouvernement à faire une proposition spéciale à ce sujet, c'est-à-dire, un projet de loi pour faire droit à la demande des pétitionnaires, demande qui paraît également urgente.

Le président-rapporteur,

A. ANGILLIS.

(1) La commission était composée de MM. ANGILLIS, *président-rapporteur*, MAST de VRIES, BRABANT, LESOINNE, DEVAUX, TROYE et COSHEN.